

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

**2015 DDEEES 70** Subventions (75.000 euros) à divers organismes et convention pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à divers organismes pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique ;

Sur le rapport présenté par Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Science et Télévision.

Article 2 :

Une subvention est attribuée aux organismes suivants :

- 50.000 euros à l'Association Science et Télévision (n° Simpa : 38881) ;
- 15.000 euros à l'Association française d'Astronomie (n° Simpa : 40881) ;
- 10.000 euros à l'Association pour la Promotion des Sciences et de la Recherche « l'Arbre des Connaissances » (n° Simpa 18975).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**